

En bref :

- > Les embauches augmentent de 3% en septembre
- > Les CDI augmentent de 8% sur un an
- > Les Alpes-Maritimes : la plus forte progression des embauches en CDI
- > Les services : une hausse importante des recrutements
- > 4% de CDI supplémentaires dans les grandes entreprises

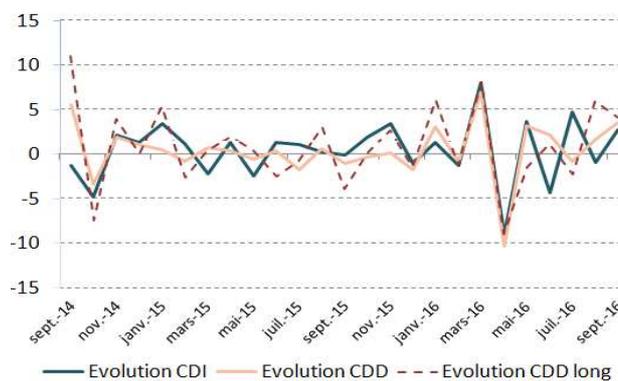
Flash Embauches

Les embauches du mois de septembre en région PACA

Les tendances

Le mois de septembre est marqué par une augmentation des déclarations d'embauches hors intérim quel que soit le type de contrat. L'évolution des CDD de moins d'un mois, bien que positive, est toutefois inférieure au mois passé.

Graphique 1. Evolution des embauches selon le contrat



L'évolution des recrutements est fortement hétérogène sur le territoire. La situation est inversée par rapport au mois précédent. Le département du var, avec la plus forte dynamique au mois d'août, est marqué au mois de septembre par une forte baisse des embauches en CDI. A l'inverse, les Alpes maritimes profitent d'un net accroissement des embauches en CDI et d'un ralentissement des CDD de plus d'un mois.

Tableau 1

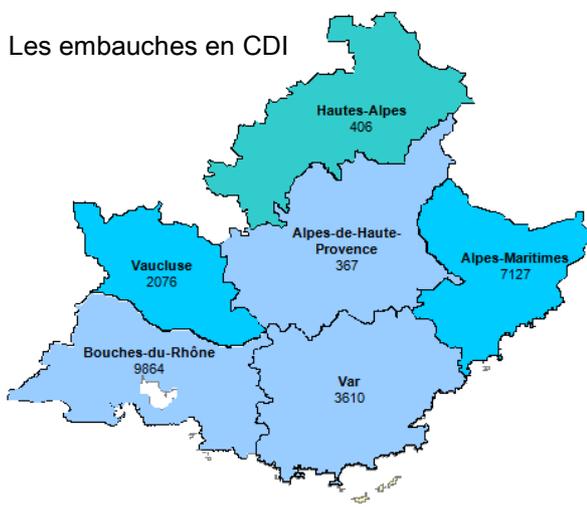
	Nombre	Evolution mensuelle	Evolution annuelle
CDI	23 499	3%	8%
CDD de plus d'un mois	33 024	2%	12%
CDD d'un mois ou moins	116 818	4%	4%
Total	173 341	3%	6%

Source Acooss-Urssaf

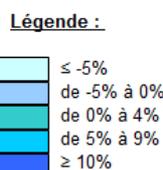
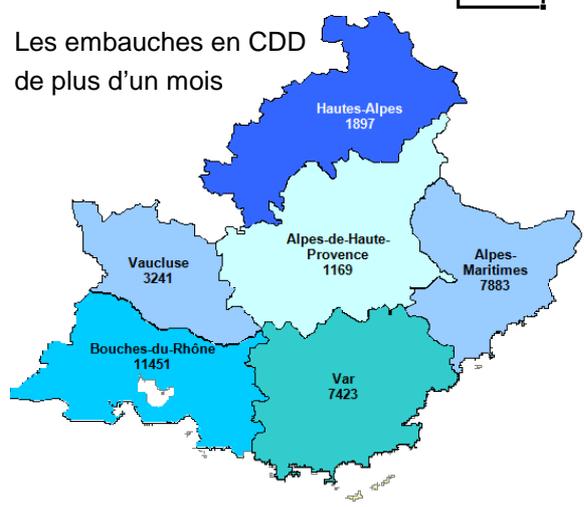
Période : Septembre 2016

Embauches et territoire

Les embauches en CDI



Les embauches en CDD de plus d'un mois



Le département des Hautes-Alpes est le seul département de PACA à avoir une évolution positive des embauches en CDI et CDD de plus d'un mois pour le mois de septembre.

Les secteurs d'activité

Le secteur des activités scientifiques et techniques est le plus dynamique en matière de recrutement en CDI. Les évolutions les plus importantes en matière d'embauches en CDD de plus d'un mois proviennent de l'industrie (industrie pharmaceutique, fabrication d'équipements électriques). En termes de gain, le secteur des activités informatiques tire son épingle du jeu.

CDI: les principaux secteurs qui recrutent

Tableau 2

La plus forte évolution

Du mois	Autres activités scientifiques et techniques
De l'année	Fabrication de machines et équipements n.c.a.

CDD de plus d'un mois : les principaux secteurs qui recrutent

Tableau 3

La plus forte évolution

Du mois	Industrie pharmaceutique
De l'année	Edition et Audiovisuel

Source Acooss-Urssaf

Période : Septembre 2016

Les entreprises

Le regain des embauches en CDI pour le mois de septembre concerne l'ensemble des établissements. La progression la plus forte est observée dans les établissements comptant entre 20 et 249 salariés. Ces derniers sont également marqués par une forte évolution des CDD de plus d'un mois. Après un ralentissement au second trimestre, le dispositif d'aide à l'embauche dans les PME (mis en place le 18 janvier 2016), pourrait expliquer en partie ces augmentations.

Les établissements de 250 salariés et plus affichent une baisse des CDD de plus d'un mois après une hausse le mois dernier (14%). Cette baisse est donc à relativiser car en nombre, cet indicateur reste élevé. Après la forte progression des recrutements au cours du premier semestre, un mois d'août mitigé, le mois de septembre laisse penser que la fin d'année, sera marqué par une croissance, certainement lente, des DPAE.

CDI: les principales entreprises

Tableau 4

	Nombre	Evolution mensuelle	Evolution annuelle
1 à 19 salariés	10 771	1%	3%
20 à 249 salariés	8 045	6%	13%
250 salariés et plus	4 683	4%	12%
Total	23 499	3%	8%

CDD de plus d'un mois : les principales entreprises

Tableau 5

	Nombre	Evolution mensuelle	Evolution annuelle
1 à 19 salariés	15 184	0%	10%
20 à 249 salariés	9 705	10%	15%
250 salariés et plus	8 136	-1%	13%
Total	33 024	2%	12%

Source Acooss-Urssaf

Période : Septembre 2016

Méthodologie

Les intentions d'embauche : la Déclaration Préalable à l'Embauche (DPAE) s'inscrit dans le cadre des simplifications administratives et des mesures en faveur de l'emploi.

La DPAE recense les intentions d'embauche de tout salarié au sens du droit du travail quelles que soient la nature et la durée du contrat. Elle intègre les agents recrutés sur des postes de droit privé dans la fonction publique d'Etat, les collectivités territoriales, la fonction hospitalière et les établissements publics à caractère administratif.

La loi impose à tout employeur ayant l'intention de recruter un

salarié de procéder à une déclaration préalable à l'embauche.

Est concerné par la DPAE tout employeur de salariés relevant du régime général de Sécurité sociale ou du régime des salariés agricoles à l'exception des particuliers employeurs de personnel de maison, des stagiaires avec convention de stage, des vendeurs à domicile et des salariés dont l'embauche est réalisée à l'étranger.

Les données publiées proviennent des déclarations enregistrées uniquement pour le régime général par les Urssaf, hors intérim.

Les déclarations préalables à l'embauche correspondent à des flux d'intentions d'embauche et non à des embauches effectives ou à des stocks d'emploi.

Certaines données non renseignées sur les DPAE sont estimées (type de contrat, durée du contrat...).

Les données sont provisoires, notamment pour les trois derniers mois. Les évolutions récentes doivent donc être interprétées avec précaution. **La série est corrigée** des variations saisonnières, des jours ouvrables et de l'effet « année bissextile »

Demande d'ISSN en cours

Directrice de la publication: Ghislaine Barrou

Rédactrice en chef: Christelle Barailler

Rédactrice: Laure Sénia

**Urssaf Paca
20, avenue Viton
13299 Marseille Cedex**

**Retrouvez-nous sur
www.urssaf.fr**